

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 11/03/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise (P), GALAN Christian, GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), PALAIS Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P lors des votes pour la validation du CR, et sur les manifestations scientifiques, puis présente).

Collège B : BAQUE Zachary (présent au début, puis P), BRAMOULLE David (P), BUI NGUYEN Thao (arrivée au moment des points divers), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie, SURBEZY Agnès (P).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine (là uniquement pour le vote sur la validation CR), BOUCHENAF Souad, CARLES Christiane, DE FORAS Joson, LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BARONNET Evann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie, KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan (là pour le vote de la validation du CR, puis absent), MATHEY Julien, PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE (absent), Martine CREGUT (absente), M. Frédéric CROS, Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (P).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CONCA Virginie (absente), CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse, DELIERRE Charles (absent), DOMPMARTIN Chantal (absente) HENNAUT Odile (absente), LE PRIEULT Henri, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 26 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du Conseil plénier du 22 janvier 2024 ;
2. Diffusion des manifestations scientifiques portées par les membres de l'UFR (périmètre, modalités) : vote ;
3. Vote de subventions des manifestations scientifiques ;
4. Modification de MCC du département LEA : vote ;
5. Ventilation des 100 unités de référentiel pour missions transversales : vote ;
6. Points divers ;
7. Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

La direction de l'UFR a demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur l'ouverture du point 4 à des modifications de MCC pour des UE du DEMA et du DLE.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : à l'unanimité.

1. Validation du compte rendu du CUFR plénier du 22 janvier 2024
--

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 22 janvier 2024, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 4

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 22

2. Diffusion des manifestations scientifiques portées par les membres de l'UFR (périmètre, modalités) : vote.

Pascale SEMPÉRÉ a rappelé que le sujet avait déjà été abordé lors du dernier Conseil, mais qu'il fallait affiner un peu certains aspects avant de soumettre ce point au vote.

La direction de l'UFR a proposé que les porteurs des projets envoient le programme et l'affiche de l'activité scientifique à Evelyne EUTROPE, qui archivera toutes les informations dans un calendrier dont le lien d'accès sera publié sur l'ENT. Elle enverra également une lettre mensuelle dans laquelle elle présentera toutes les manifestations scientifiques du mois à venir ; le lien d'accès au calendrier en ligne sera également envoyé dans ces mails mensuels.

Elle a indiqué qu'un fichier de démonstration a été mis en ligne sur le site de l'UFR par Evelyne

EUTROPE, pour montrer ce que cela pourrait donner.

Cyrille GRANGÉ a demandé s'il serait possible de créer un document plus interactif, avec des liens d'accès vers les programmes, ou vers les sites des laboratoires qui portent le projet. Elle a proposé que les porteurs·euses de projet fournissent ce lien. Pascale Sempéré a indiqué qu'Evelyne Europe avait mentionné ces liens lorsqu'elle avait pu les trouver, mais que les manifestations n'apparaissent pas systématiquement en ligne sur le site des laboratoires.

Amélie JOSSELIN-LERAY a souligné que le format PDF choisi pour cette démonstration n'incitait effectivement pas à consulter le document, notamment si notre but est que les étudiant·e·s aient une plus grande visibilité sur les manifestations scientifiques organisées par l'UFR. Elle a indiqué qu'un compte Instagram serait certainement plus efficace, mais qu'à défaut, un visuel interactif comme celui de la page d'accueil du site de l'Université serait déjà bien mieux. Afin que les étudiant·e·s aient accès facilement à ce document, Souad BOUCHENAFa a proposé que le lien soit mis sur l'ENT. Julien MATHEY a renchéri, en indiquant que les étudiant·e·s vont très régulièrement sur l'ENT, alors qu'ils ne consultent que rarement les autres sites de l'Université. Florence GRIMAL a par ailleurs proposé que l'on incite les associations étudiantes de l'UFR à relayer les informations *via* leur pages Instagram.

Pascale SEMPÉRÉ a ensuite demandé si les conseillères·ers souhaitaient que l'on ajoute les séminaires à ce programme, la difficulté étant que nous ne serons pas forcément au courant de tous ceux qui viendraient à être organisés.

Joson DE FORAS a quant à lui interrogé les membres du Conseil sur la possibilité d'inclure dans le calendrier les activités culturelles qui ont lieu au CRL.

Ensuite, plusieurs questions liées à la transmission des informations et l'édition du calendrier ont été soulevées :

- Est-il possible d'intervenir directement sur le calendrier ? Si ce n'est pas le cas, comment transmettre toutes les informations à Évelyne EUTROPE ?
- Pourrait-on créer une rubrique agenda, afin de poster une même annonce à plusieurs endroits ?
- Pourquoi ne pas créer un Drive auquel tout le monde aurait accès, pour qu'Évelyne EUTROPE n'ait qu'à se connecter à ce dossier pour récupérer l'ensemble des informations ?
- Quelles informations doit-on inclure dans le calendrier ? Doit-on y lister uniquement les manifestations scientifiques soutenues / financées par le Conseil, ou l'ensemble des événements organisés par l'UFR ?

Suite aux discussions, Florence GRIMAL a suggéré que la proposition soumise au vote des membres du Conseil se limite pour l'instant au contenu du calendrier et des lettres mensuelles ; la direction de l'UFR échangera ensuite avec Evelyne EUTROPE pour voir avec elle le fonctionnement qui lui conviendrait le mieux pour que les porteurs·euses de projet lui transmettent les informations concernant les manifestations scientifiques. Les membres du Conseil ont accepté, et les points soumis au vote sont les suivants :

- Le calendrier et les lettres mensuelles incluront toutes les manifestations scientifiques organisées au sein de l'UFR (y compris les manifestations culturelles organisées au CRL), à condition que les porteurs·euses de projet communiquent les informations à Evelyne

EUTROPE (les modalités de transmission restent à définir) ;

- Les lettres mensuelles listeront l'ensemble des manifestations scientifiques du mois à venir, et incluront un lien vers le calendrier en ligne. Elles seront envoyées à l'ensemble des collègues.
- Le calendrier sera un document plus interactif (format à définir en fonction des contraintes techniques), qui sera, dans l'idéal, visible directement sur le site de l'UFR, ou, à défaut, dont le lien d'accès sera publié sur le site ; il serait bien que les composantes le postent également sur l'ENT.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 1

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23 (Christine AUMAITRE et Dylan MAINGUY étaient partis)

3. Vote de subventions des manifestations scientifiques ;

La direction de l'UFR a présenté aux membres du Conseil les demandes de subventions pour des manifestations scientifiques qui lui ont été transmises :

JE :

- Correspondance et réseaux épistolaires, Espagne, XVIIIe-XIXe siècles (CEIIBA, DEHHA)
- Presse écrite, traduction et étude de la langue, enjeux, ressources et perspectives (CLLE, SDL)
- L'engagement au fil du temps, XIX-XXIe siècles (CREG, DLE)

Séminaires et tables rondes :

- TransVersales (Framespa, DEHHA)
- Rencontres Internationales : « Vers l'Est : Circulations médiévales, de la péninsule Ibérique à Toulouse et sa région, XII-XIV siècles » (CEIIBA, DEHHA)
- MOCO : Mouvement et cognition : regards croisés entre langues, arts et neurosciences (LNPL, SDL).

Colloques et congrès :

- Les figures du traducteur en France et en Italie au XIXe siècle (II Laboratorio, DLE)
- Réseau QUETZAL : « Esthétiques et politiques théâtrales d'Amérique latine aujourd'hui : quels enjeux autour de la colonialité, 200 euros demandés
- Réseaux de correspondances dans les mondes ibériques et ibéro-américains, XVIIIe-XXe siècles (CEIIBA, DEHHA)
- Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (CAS, DEMA)

Une difficulté se pose face au nombre de demandes qui par ailleurs témoignent du dynamisme de nos collègues : l'UFR a assigné cette année comme les années précédentes 6 000 euros de son budget aux subventions à des manifestations scientifiques, et ce budget sera dépassé si l'ensemble des demandes présentées sont validées (même si la congrès de la SAES, marqué comme prévu en 2024, aura lieu en

2025 et impactera donc l'exercice budgétaire suivant).

Diverses solutions sont proposées.

Pascale SEMPÉRÉ a précisé que certaines demandes étaient classées comme des colloques, alors qu'il n'y avait pas de frais d'inscription, lesquels différencient habituellement JE et colloques.

Cela a amené la direction à proposer une modification des sommes susceptibles d'être accordées pour certaines manifestations : soit 200 euros (2 jours), soit 100 euros (1 jour) au lieu de 435.

Thérèse COURAU a expliqué que souvent, les frais d'inscriptions sont affichés, mais pas appliqués. Il lui semblerait donc plus judicieux que l'on trouve d'autres critères pour hiérarchiser les demandes. D'autres membres du Bureau ont ajouté que les frais d'inscription sont obligatoires pour obtenir des financements, que c'est une tradition anglosaxonne, et qu'en général, ces frais sont effectivement affichés pour obtenir les subventions, mais ne sont pas appliqués.

En outre, le critère des frais d'inscription n'a pas été appliqué pour les demandes antérieures au titre de colloques : le risque d'iniquité de traitement est grand.

La direction de l'UFR souhaite bien évidemment que la composante continue à soutenir les activités scientifiques jusqu'à la fin de l'année budgétaire. Deux possibilités pour ce faire :

- A défaut de pouvoir modifier la répartition budgétaire interne à l'UFR hors période de budget rectificatif et, donc, la part mutualisée allouée aux subventions, prélever les sommes demandées sur le budget du département auquel sont rattachés les porteurs de projet.
- Abonder de 1000 euros supplémentaires le volet subventions de l'UFR en prenant sur d'autres postes de son budget. Au-delà, un appel sera fait aux départements pour venir abonder le poste lié aux manifestations scientifiques dans le budget UFR (en demandant 150 ou 200 euros à chaque département).

Régis MISSIRE a par ailleurs demandé si, dans le cas de la deuxième proposition, la somme demandée aux départements pourrait être prise sur les 6% qui avaient été prévus pour d'éventuels projets communs.

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que l'objectif était *a priori* de préserver ce budget pour des projets communs, tel qu'annoncé, mais que l'on pouvait en discuter.

Ensuite, les membres du Conseil ont soulevé plusieurs problématiques liées au financement des manifestations scientifiques :

- N'y a-t-il pas de limite ? Doit-on accepter tous les projets ? Car abonder le poste « subventions » sans restriction implique potentiellement de ne pas financer d'autres missions ou projets ;
- La distinction JE / colloque a-t-elle un sens dans le cadre du financement par l'UFR ?
- Peut-on continuer à accepter les demandes au fil de l'eau, ou faut-il mettre en place des campagnes de demandes, pour pouvoir arbitrer en suite ?

Dans les faits et en dehors de dépassement budgétaire, les demandes sont certes déposées et

traitées au fil de l'eau. Pascale SEMPÉRÉ a cependant rappelé qu'un vademecum existait depuis des années, qui fixe les délais à respecter pour faire une demande de financement ; il a été actualisé et validé en CUFR et déposé sur Scout. Dans ce vademecum, il est inscrit que les demandes doivent se faire « idéalement » dans les délais indiqués, mais il n'est pas stipulé que les demandes hors-délais pourraient être refusées. Si l'on souhaite refuser les demandes transmises en retard, il faudra le préciser. Dans ce cas, les JE qui portent sur des questions de concours pourraient constituer une exception.

Il est essentiel en tout cas de rappeler les règles existantes : la direction de l'UFR va transmettre directement aux équipes pédagogiques le vademecum actualisé.

- N'est-ce pas uniquement aux laboratoires de financer les manifestations scientifiques ? Ils ont un budget beaucoup plus important que l'UFR pour ce faire.

Pierre DE CAZALS, RAF, et Blandine PENNEC, ancienne directrice-adjointe, ont rappelé que la participation de l'UFR au financement des manifestations scientifiques relevait d'une décision historique : il s'agit de correspondre au R/volet recherche de la composante.

- La répartition du budget alloué aux manifestations scientifiques tient-elle compte des effectifs des départements ? Pascale SEMPÉRÉ a répondu que ce n'était pas le cas.
- Ne faudrait-il pas prévoir un budget UFR plus important pour les manifestations scientifiques, à partir de l'an prochain ?

Pierre de CAZALS a indiqué que les autres UFR conservaient une part plus importante de leur budget que le nôtre au niveau de leur direction (d'où une plus grande capacité à financer des achats, projets communs et manifestations scientifiques) : la ventilation du budget de l'UFR LLCE privilégie historiquement quant à elle une plus grande latitude donnée aux départements, mais rien n'est gravé dans le marbre.

En outre, Christian GALAN a précisé qu'il y a des années de cela, l'UFR ne finançait que les petits projets, menés par des structures qui n'avaient pas de laboratoire de recherche, et que l'une des conditions pour obtenir une participation de l'UFR était que le projet implique les étudiant·e·s. L'UFR n'intervenait donc pas sur les grands colloques, et n'abondait que pour les projets ciblant des Masters ou L3, pour organiser de petites JE, c'est-à-dire pour des manifestations scientifiques qui ne pouvaient être financées autrement. Blandine PENNEC a répondu que le financement ne fonctionnait pas ainsi durant le mandat de l'ancienne direction de l'UFR, mais que c'est une vision intéressante, qui fait sens. À ce propos, Cyrille GRANGET a évoqué la possibilité de demander aux porteurs·euses de projet de montrer en quoi le colloque établit un lien entre les étudiant·e·s et la recherche, en quoi les étudiant·e·s seront impliqués dans les activités de recherche. Cela serait une sorte d'engagement de la part des porteurs·euses de projet à impliquer au mieux les étudiant·e·s. Christian GALAN a, pour sa part, interrogé les membres du Conseil sur l'intérêt de participer au financement de colloques qui ont beaucoup d'autres sources de financement.

Suite aux discussions, Florence GRIMAL a proposé que l'on procède en deux étapes :

- Garder le même fonctionnement pour cette année, pour ne pas créer d'injustices, et donc continuer à valider les demandes au fil de l'eau.

- Réfléchir plus posément à de nouveaux critères pour les années à venir, échanger à ce sujet en Bureau puis revenir vers le Conseil avec des propositions concrètes.

Les membres du Conseil ont accepté cette proposition. Cyrille GRANGET a simplement précisé que le projet MOCO n'est pas un colloque, mais une JE, et que l'on pouvait donc le considérer comme tel.

La direction de l'UFR a donc soumis au vote des conseillères et conseillers l'attribution des financements demandés pour l'ensemble des manifestations scientifiques citées plus haut (mis à part pour le projet MOCO, qui recevra donc une subvention de 200 euros au lieu de 435 euros).

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 1

Pour : 23

4. Modification de MCC du DEMA et du DLE et du LEA : vote

Pascale SEMPÉRÉ a demandé à chaque directeur de département d'expliquer la demande, car les modifications de MCC doivent rester exceptionnelles.

- LEA

Le département fait trois demandes, pour :

→ 1 option du S2 : la personne qui assurait ce cours est partie à la retraite.

Un ATER a été recruté pour la remplacer et, lorsqu'il est arrivé, il a souhaité modifier les MCC pour les adapter à ses attentes.

Il s'agit donc d'une adaptation, avec introduction de la notion de CC.

→ UE LA00603T : il s'agit là de résoudre un problème lié à notre collègue qui fait valoir son droit de retrait depuis septembre. Il a fallu attendre pour modifier les MCC du cours où elle enseigne parce qu'on ne savait pas si elle allait revenir ou pas. Quand on a constaté qu'elle n'assurerait pas ses cours au S2, il a fallu confier les cours à d'autres enseignants, d'où les modifications.

→ UE LA00804T : la demande fait suite à des imprévus. Christina STANGE-FAYOS a été élue VP RI à l'Université de Toulouse et bénéficie à ce titre d'une décharge supplémentaire. Elle devait assurer les cours d'allemand, et il a donc fallu faire appel à une chargée de cours pour la remplacer. Cette dernière a souhaité introduire des changements dans les modalités d'évaluation.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a précisé qu'il ne s'agissait pas de changements majeurs, sauf pour l'option qui voit l'introduction du CC.

Marjorie FAUCON a demandé si les changements apportés aux MCC étaient provisoires ou définitifs, ce à quoi Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a répondu que les MCC sont validées tous les ans en Conseil de département et en Conseil d'UFR, et qu'elles peuvent de ce fait être modifiées tous les ans.

Pascale SEMPÉRÉ a ensuite soumis ces modifications des MCC au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité.

- DEMA

Henri LE PRIEULT a expliqué que, dans un contexte où l'IA est omniprésente, le département a essayé de travailler avec toute l'équipe pédagogique pour modifier les MCC, afin de maintenir l'égalité de traitement, de trouver un équilibre entre le nombre d'épreuves et le retrait d'un maximum de devoirs à la maison. Malheureusement, il y a eu quiproquo pour une UE : les collègues souhaitaient enlever un devoir sur table (car la direction du département avait fait pression au niveau du Bureau pour réduire les épreuves, les fusionner ou faire des tirages au sort) et proposer un travail à la maison. Or, demander un projet étudiant comme travail à la maison s'avère très problématique. De ce fait, la demande consiste en une transformation de cette épreuve : les collègues souhaitent passer d'un travail à la maison à un devoir sur table.

Pascale SEMPÉRÉ a ensuite soumis cette modification des MCC au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité.

- DLE :

Les demandes concernent trois langues, mais il n'y a que pour le chinois que cela représente un vrai changement. En effet, une collègue qui devait assurer un cours au S2 ne peut finalement pas le faire pour raisons de santé ; l'enseignant qui va assurer le cours veut modifier les MCC en fonction de ses pratiques pédagogiques.

Concernant le russe, il s'agit simplement de corriger quelques fautes de frappe.

Pour ce qui est du coréen, les MCC ouvraient la possibilité d'un examen terminal, or cet examen n'existe pas puisque l'évaluation est menée uniquement en CC.

Pascale SEMPÉRÉ a soumis ces modifications des MCC au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité.

3 Ventilation des 100 unités de référentiel pour missions transversales : vote
--

Ce point est reporté, car le Bureau a jugé qu'il n'avait pas toutes les informations pour statuer. Il sera de nouveau abordé en Bureau ultérieurement, puis le Bureau soumettra ses propositions au Conseil.

4 Points divers

- Conseil de perfectionnement de la mention LLCER

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que le travail est en cours, mais qu'il manque toujours deux responsables qui se chargeraient de coordonner ce Conseil de perfectionnement.

Elle a rappelé que, normalement, tous les collègues des départements concernés auraient dû recevoir l'appel à candidature qu'elle avait rédigé à la demande de leurs directions. Cependant, pour le moment, personne n'a candidaté.

- Point d'information concernant l'offre de japonais comme langue B dans la filière LEA

À la demande de Christian GALAN, conseiller de l'UFR et enseignant de la section de Japonais, la direction de l'UFR a fait un point d'information sur l'offre du japonais comme langue B dans la filière LEA à ce jour. Pascale SEMPÉRÉ a tout d'abord rappelé que, lors du conseil d'UFR du 16 octobre 2023, le vote des MCC avait déjà donné lieu à des échanges à ce propos, plus spécifiquement liés à la question des volumes horaires de la langue B japonais en LEA. Il avait alors été convenu que les questions soulevées ne pouvaient trouver leur solution en conseil d'UFR, qu'elles relevaient de la maquette (volumes horaires et ECTS) et que c'était en tout premier lieu aux directions des deux départements concernés et aux équipes pédagogiques de discuter pour trouver un terrain d'entente.

Elle a expliqué qu'il ne s'agissait donc pas de lancer un débat, mais simplement d'informer les membres du Conseil des développements de ce dossier depuis octobre. Ils pourraient être résumés par un mot : impasse. En d'autres termes, les tentatives d'échanges bilatéraux n'ont pas abouti.

La décision du conseil de dpt LEA en juin dernier de fermer provisoirement la combinaison linguistique anglais-japonais du master LEA à la rentrée 2024 a été suivie d'une autre décision, celle de ne pas afficher le binôme anglais-japonais sur Parcours sup en 2024-25. Il s'agit là aussi d'une mesure provisoire : elle n'empêchera pas d'offrir cette langue comme langue B lors des inscriptions si les discussions sur les volumes horaires ont avancé d'ici là.

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que la direction de l'UFR avait tenté une médiation entre les deux départements. Dans ce cadre, elle avait reçu la direction du DLE ainsi que les responsables de la section de japonais et Christian GALAN le 9 janvier, puis la direction du LEA le 10 janvier. La VPCFVU a été tenue au courant des difficultés à entrevoir le début d'un compromis entre les parties qui permettrait de rouvrir le japonais en LEA, et elle a donc accepté d'intervenir à son tour. La réunion avec la VPCFVU, initialement prévue le 22 janvier, a été reportée à fin mars / début avril, dans l'espoir que les esprits s'apaisent d'ici là. Si réellement les responsables des deux départements ainsi que ceux de

la section de japonais souhaitent maintenir cette langue dans l'offre LEA, la direction de l'UFR espère qu'ils se saisiront de cette occasion pour aborder les questions de fond qui les opposent, afin de dégager ensemble des solutions. Pascale SEMPÉRÉ a insisté sur la nécessité d'aller à la réunion proposée par Marie-Hélène GARELLI et de s'écouter.

Christian GALAN a alors exprimé son souhait d'entendre le point de vue de Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ, avant que lui ne pose celui de la section de Japonais. Il a indiqué que son objectif était que les membres du Conseil soient au courant de tout.

S'en sont suivies des interventions croisées de Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ et de Christian GALAN, dans un climat houleux. La neutralité de la direction de l'UFR a été remise en cause, et le ton est rapidement monté. Voyant que les débats ne mèneraient à rien et que la situation devenait anxiogène, Pascale Sempéré a souhaité l'arrêt des échanges, plusieurs membres du Conseil sont intervenus pour calmer les choses, et pour demander à ce qu'une médiation extérieure et professionnelle soit mise en place.

Henri LE PRIEULT s'est proposé pour assurer cette médiation et a demandé à ce que, tout du moins, l'anglais soit représenté lors des futures médiations.

Amélie JOSSELIN-LERAY a apporté son soutien aux directrice et directrice-adjointe de l'UFR.

Pascale SEMPÉRÉ a rappelé que Marie-Hélène GARELLI s'était saisie du sujet, que c'était elle la médiatrice, et qu'il avait été entendu en janvier qu'elle organiserait de nouvelles réunions à partir de fin mars-début avril pour tenter de trouver une solution.

5 Questions diverses

- Julien MATHEY a demandé des explications sur les votes qui s'étaient tenus lors de la dernière CFVU.

Les membres du Conseil lui ont expliqué pourquoi cette réforme était en train d'être mise en place, et en quoi consistait le système de « deuxième chance ». Ils ont précisé qu'au bout de deux ans, un bilan serait fait, et un nouveau vote aurait lieu pour savoir si la communauté universitaire souhaitait maintenir ce nouveau fonctionnement.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a rappelé que toutes les étudiant·e·s seraient convoqué·e·s à l'épreuve de 2nde chance, et que cela permettrait d'améliorer des notes supérieures à la moyenne, ce qui est impossible avec le système actuel de notation : si on a 10/20 sur l'ensemble de l'UE, on ne peut pas aller aux rattrapages pour les matières de cette UE.

Henri LE PRIEULT a indiqué que l'un des sujets principaux serait celui de la définition des conditions pour avoir droit à une session de remplacement. Pascale SEMPÉRÉ a sur ce point indiqué que la plus grosse crainte, dans les différentes composantes, était celle de la multiplication des épreuves de remplacement au cours du semestre. Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a expliqué que les étudiant·e·s auraient droit à une épreuve de remplacement dès lors qu'ils présenteraient un certificat médical : ce point a déjà été voté. En revanche, cela ne sera pas forcément le cas sur les épreuves intermédiaires.

Un autre point sur lequel il faut encore travailler est celui des régimes spéciaux d'études. D'après Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ, il n'y a pas à s'inquiéter car cela ne changera pas tant que cela nos pratiques : les étudiant·e·s salarié·e·s, par exemple, peuvent s'absenter pour passer un examen, et n'auront donc pas besoin de sessions de remplacement.

Régis MISSIRE, quant à lui, a signalé que le SDL reviendrait peut-être sur sa décision de passer à la saisie des notes par le web (SNW), car la réforme du calendrier et du système d'évaluation va requérir un travail considérable sur les MCC.

Par ailleurs, concernant le Master, Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a expliqué qu'il n'y aurait pas de système de deuxième chance, mais que, au cas par cas, des étudiant·e·s en échec auraient droit à des épreuves de substitution, sauf pour les UE qui étaient non compensables. De plus, la période de remise des mémoires sera prolongée.

Amélie JOSSELIN LERAY a demandé si une note de cadrage serait publiée. La direction de l'UFR lui a répondu que ce sera le cas une fois que tout aura été voté et approuvé en CA.

Enfin, Yves CADOT s'est interrogé sur les modalités de mise en place de l'accompagnement pour les modifications des MCC, qui avait été promis par le Central. Pascale SEMPÉRÉ a répondu que la Scolarité Centrale s'était engagée à faire cet accompagnement, et que cela commencerait dès le printemps. Yves CADOT s'inquiète de la capacité des composantes à mener cette réflexion, alors même qu'elles n'auront pas les résultats de la campagne d'emploi. Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que ce serait malgré tout l'occasion d'échanger et d'avoir des réponses à nos questions.

CR rédigé par Florence Grimal.